

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 7 février 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par Richard FINDYKIAN - Mireille BENEDETTI représentée par Annie GRIGORIAN - Solange BIAGGI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Bruno GILLES représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Patrick PAPPALARDO - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Marlène PREVOST représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Daniel HERMANN - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Guy TEISSIER représenté par Jean-Pierre GIORGI - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Claude VALLETTE représenté par Marie-France DROPY OURET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Eugène CASELLI - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Yves MORAIN - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Marine PUSTORINO-DURAND - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 003-414/17/CT

**■ Attribution d'une subvention à l'association Métierama-Adime pour 2017-
Approbation d'une convention**

DPEATSV 17/15162/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui prend le nom de « Association pour le développement de l'information sur les métiers et les emplois » et sous le sigle « Métierama-Adime ».

Cette association a pour but, en liaison avec les services publics compétents, d'une manière générale :

- D'ouvrir l'horizon des Jeunes sur le monde des métiers et des formations,
- D'aider les Jeunes, encore scolarisés ou sortis du système scolaire, à orienter leur choix d'un devenir adapté à leurs centres d'intérêts, à leurs talents et à l'emploi.
- De créer les conditions d'un dialogue entre les Jeunes en recherche et les professionnels, entreprises et formateurs
- De servir de médiateur entre le monde de la formation et le monde des professions pour une meilleure information réciproque.

Le label « Métierama » est une marque déposée à l'INPI depuis le 26 avril 1993, pour l'organisation des activités de l'Association. Il ne peut donc être utilisé pour une action conduite par un tiers, sauf si cette action respecte la Charte de l'Association et après accord du Conseil d'Administration.

Chaque année, une grande manifestation, dénommée « Métierama – Rencontres Métiers-Formations » destinées à l'ensemble des Jeunes de 14 à 25 ans, à leur famille et éventuellement à tout public en recherche d'insertion se tient à Marseille en association avec le Rectorat. Y sont présentées : Une large palette des métiers ainsi que les voies de formation permettant d'accéder à ces métiers.

- Un programme d'actions et d'informations au plus près des établissements scolaires et des structures d'insertion prenant la forme de « carrefours de métiers », tables rondes, conférences, visites d'entreprises...
- Des actions permettant des rencontres et du dialogue avec le monde professionnel.

Le bilan 2016

L'ambition, confirmée depuis la création de Métierama, est de permettre à chaque jeune de découvrir ou confirmer l'orientation qui lui convient en fonction de ses goûts et de ses talents. A cette fin, est présentée une palette aussi complète que possible des métiers auxquels une formation permet d'accéder, présentation dynamique accompagnée d'une possibilité de dialogue avec les professionnels pratiquant ces métiers.

**Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017**

A particulièrement été accentuée la présentation des métiers par la présence retrouvée de nombreuses entreprises insérées dans notre Région.

La tenue simultanée du Salon de l'Etudiant dans le hall 1 du Parc Chanot a été une nouveauté attirant 40 000 visiteurs, essentiellement des collégiens et des lycéens.

La participation des « jeunes en recherche d'insertion », ayant quitté le dispositif de formation, s'est particulièrement améliorée.

Sur tous les pôles, des professionnels ont été mobilisés aux côtés de formateurs pour répondre et dialoguer avec les jeunes.

Les pôles les plus visités

- Santé – social
- Armées – marins pompiers
- Tourisme – hôtellerie – restauration
- Vente – commerce – grande distribution
- Sécurité des biens et des personnes

Une bonne fréquentation a été enregistrée sur de nombreux pôles : sport, agriculture, culture, industries technologiques, BTP, automobile.

Le succès de la manifestation 2016 conforte l'association dans sa volonté de répondre aux attentes des jeunes et des familles confrontés au toujours plus difficile problème de choix d'une orientation professionnelle et d'une formation adaptée.

Malgré l'existence d'autres Salons ou forums conçus pour répondre au besoin de plus en plus pressant de l'insertion professionnelle, Métierama conserve son originalité et reste un événement incontournable dans le parcours d'information et de découverte des métiers pour les jeunes de notre région.

Le salon en 2017

Les grands principes :

- Accélération vers le futur (approche populaire, ludique et moderne)
- Mobiliser les entreprises et leurs salariés
- Renforcer l'organisation de l'accueil des visiteurs avec l'appui de Kedge
- Mise en œuvre d'un portail des métiers ouvert à l'ensemble des branches (Région, ONISEP)
- Réseau social, permanence Inforizon
- Utiliser les jeunes, parents, profs
- Revoir le matériel et les méthodes de communication

Le budget prévisionnel de Métierama, pour 2017, s'élève à 474.492 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Charges de personnel :	82.600 euros
Autres services extérieurs :	23.300 euros
Services extérieurs :	17.000 euros
Achats, fournitures :	225.500 euros
Emplois des contributions volontaires en nature :	124.392 euros

Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

Dotation amortissement 1.500 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

Etat :	3.500 euros
Région :	60.000 euros
Départements :	35.000 euros
VDM :	25.000 euros
Métropole Aix-Marseille :	20.000 euros
CCIMP-CMA 13 :	25.000 euros
Fonds européens	126.600 euros
Entreprises :	55.000 euros
Contributions volontaires en nature :	124.392 euros

Il est proposé au Conseil de Territoire Marseille Provence d'attribuer une subvention d'un montant de 10.000 euros pour 2017 à Métierama-ADIME.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

- **Partie Délibéré Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur de l'insertion et l'orientation professionnelle des jeunes.

Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 10.000 euros pour 2017 à Métierama-ADIME.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association Métierama-ADIME

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2017 à l'Etat Special du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence – Chapitre 65 – Article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » Fonction 61 – Sous politique B320.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017